

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 7 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Frédéric ESQUEVIN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORJES, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, André BAUP, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS) Laure SUDRE, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Monsieur Dominique BILLET (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Viviane COMBES (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Félix TORRÈS), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Elisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC.

Présents : 30

Votants : 38

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 4 - 53 / 2005 : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT À LA COMMUNE D'ALBI POUR LA CRÉATION D'UNE VOIE DE LIAISON RN 88 / VC 1 SUR LA COMMUNE DE LE SÉQUESTRE

PUBLIE LE

15 JUIN 2005

Monsieur Robert RAYNAL, rapporteur,

Par délibération en date du 17 février 2004, Conseil de Communauté de l'Albigeois a approuvé le projet de création d'une voie entre le rond point du Séquestre et l'Avenue Saint-Exupéry, dans le prolongement de la Rue de Cap Long.

Des terrains situés sur la commune de Le Séquestre et appartenant au domaine privé de la ville d'Albi sont concernés par l'emprise de cette future voie.

Afin de régulariser l'aspect foncier du projet, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a sollicité la Ville d'Albi en vue de l'acquisition des parcelles AD n°13 en partie (1 790.37 m²) et AD n°4 en partie (73.88 m²).

Sur proposition de la Ville d'Albi, cette vente s'effectuerait à l'euro symbolique, tous les frais étant à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

En outre, la Communauté d'Agglomération sollicite auprès de la ville d'Albi une autorisation d'entreprendre les travaux sur ces parcelles en préalable à la signature des actes authentiques en vue d'organiser au mieux possible le calendrier technique pour la réalisation de cette opération.

Je vous propose :

↳ D'approuver l'acquisition des parcelles AD N° 13 en partie (1 790.37 m²) et de la parcelle AD N° 4 en partie (73.88 m²) appartenant à la ville d'Albi.

↳ D'approuver les conditions de cession proposées par la ville d'Albi, à l'euro symbolique, tous les frais étant à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, sous réserve de la délibération de son Conseil municipal du 27 Juin 2005.

↳ De demander à la ville d'Albi une autorisation d'entreprendre les travaux en préalable à la signature des actes authentiques.

↳ D'autoriser le Président de la Communauté à poursuivre cette opération et à procéder à toutes les formalités nécessaires à son complet achèvement et à signer l'acte y afférent.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

↳ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ Vu l'avis des services fiscaux,

⇒ Vu le plan,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

⇒ Approuve l'acquisition des parcelles AD N° 13 en partie (1 790.37 m²) et de la parcelle AD n°4 en partie (73.88 m²) appartenant à la ville d'Albi.

⇒ Approuve les conditions de cession proposées par la ville d'Albi, à l'euro symbolique, tous les frais étant à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, sous réserve de la délibération de son Conseil municipal du 27 Juin 2005.

⇒ Demande à la Ville d'Albi une autorisation d'entreprendre les travaux en préalable à la signature des actes authentiques.

⇒ Autorise Monsieur Le Président de la Communauté à poursuivre cette opération et à procéder à toutes les formalités nécessaires à son complet achèvement et à signer l'acte y afférent.

⇒ Précise que les crédits nécessaires à cette acquisition figurent au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

